



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale  
de la protection des  
populations

4 rue Hoche  
BP 53533  
21035 Dijon cedex  
Tél. standard : 03 80 54 24 24

## Qualification du centre d'élevage de Créancey à l'égard de la tuberculose bovine

Le présent document présente les mesures de contrôle prises afin de garantir la qualification sanitaire de chaque taureau du centre de Créancey, proposé à la vente le 18 février 2011 ou à celle du 9 mars 2011.

### Conditions pour autoriser un taureau à cette vente :

Chaque taureau a été introduit dans le centre entre le 13 et le 17 septembre 2010 en provenance d'élevages ayant à cette période toutes les qualifications conformes à la réglementation sanitaire en vigueur.

Chaque taureau n'a été accepté qu'à condition d'avoir subi dans les jours précédant son départ vers le centre un test de dépistage de la tuberculose bovine par intradermotuberculation comparative ayant rendu un résultat négatif (conforme).

A partir du moment où un taureau y est introduit, le centre en devient le détenteur. Le taureau est donc isolé de son élevage d'origine et le reste jusqu'à la vente. Le principe est donc de vérifier par des dépistages réguliers que le statut sanitaire de chaque animal reste conforme, et que cela permet de garantir ce statut aux acheteurs lors de la vente.

Les taureaux sont hébergés en cases, par lot de 10 à 12 animaux de conformation homogène, et restent exclusivement dans le centre. Aucun autre bovin que ceux destinés aux ventes de février 2010 et de mars 2010 n'a été introduit dans le centre au cours de la période de leur détention.

Pour la bande de 36 taureaux faisant l'objet de la vente du 18 février, deux contrôles différents ont été mises en oeuvre. Ces contrôles combinent un test d'intradermotuberculation comparative et un nouveau test sanguin dit test interféron gamma. L'intradermotuberculation a été réalisée sur chaque taureau par le vétérinaire sanitaire du centre en présence d'un agent de la DDPP de Côte d'Or chargé d'assister le vétérinaire dans la prise des mesures de plis de peau au lieu d'injection avec l'appui du personnel du centre. Lors de cette séance d'injections, une prise de sang a été prélevée sur chaque taureau afin de faire réaliser en complément un test de dosage d'interféron gamma au laboratoire départemental de Côte d'Or. Ce test permet de compléter le diagnostic en mettant en évidence un animal qui ne réagirait pas au test d'intradermotuberculation ou qui serait en début d'infection.

Ces contrôles ont été réalisés une première fois les 29 octobre et 2 novembre 2011. Ils ont été répétés les 3 et 6 janvier 2011. Tous les résultats de ces dépistages ont été considérés comme conforme.

Ils permettent de confirmer que chaque taureau proposé à cette vente a un statut indemne de tuberculose bovine et proviennent d'un troupeau officiellement indemne de cette maladie.

À Dijon, le 10 février 2011  
Le directeur départemental de la protection des populations

  
Dr Pierre AUBERT

Vu  
Le président du centre d'élevage de Créancey